

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 h, en séance publique présidée par Madame Brigitte BRESC, maire

Présents : Brigitte BRESC, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Marc FLURI , Ange FRACASSI, Stéphane PETRI, Jean Pierre PIOLAT, Christian PRADIER, Christine SIC.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 18 h 05 mn.

Procuration de Roger GIOANNI à Jean pierre PIOLAT.

Jean Pierre PIOLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2015 :

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'a été formulée avant la réunion du conseil municipal du 08 01 2016, ni en séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014:

Décision N° 01/2016 en date du 04/01/2016: Redevance annuelle d'occupation du domaine public,

Décision N° 02/2016 en date du 09/02/2016 : Renouvellement de concession trentenaire accordée à Monsieur et Madame Raymond GIOANNI,

Décision N° 03/2016 en date du 12/02/2016 : Avenant avec de la convention conclue avec le Parc national du Mercantour pour l'avant projet sommaire de la mise en place d'une cabane pastorale,

Décision N° 04/2016 en date du 22/02/2016: Autorisation d'ester en justice délivrée à Maître Christophe PETIT,

Décision N° 05/2016 en date du 24/02/2016: Autorisation d'ester en justice délivrée à Maître Thibault POZZO DI BORGO,

Décision N° 06/2016 en date du 18/03/2016: Autorisation de signature du contrat d'entretien avec VEOLIA/ORFEO relatif à la station de chloration de Maurion,

Décision N° 07/2016 en date du 04/04/2016: Attribution d'une concession trentenaire à Madame SBERNI Jeanne.

Décision N° 08/2016 en date du 08/04/2016: Avenant avec de la Commune de Breil sur Roya pour la mise à disposition de personnel (brigades vertes).

3°- Approbation du Compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015:

Madame le Maire explique que lors d'un conseil préparatoire avec les élus, des explications ont été données et présente donc par chapitre les grandes lignes du compte administratif. Le fonctionnement a un léger déficit du en partie à certaines dépenses supplémentaires en fonctionnement, et aussi en recettes moindres, baisse des dotations. En investissement les restes à réaliser sont des opérations en cours dont les financements n'ont pas été terminés. Elle rappelle les travaux engagés.

Résultat de l'exercice 2015

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section de fonctionnement	706 904,40 €	700 458,19 €	- 6 446,21 €
Section d'investissement	136 150,02 €	87 319,96 €	- 48 830,06 €
Résultat de l'exercice 2015 :			- 55 276,27 €

Puis le Maire quitte la salle, le premier adjoint fait voter le compte administratif qui est voté à l'unanimité Vote pour : 09

De retour à sa place, le Maire fait constater l'exacte conformité du **compte de gestion** de la Trésorière principale, qui est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2015:

Le résultat à affecter, compte tenu de l'excédent de fonctionnement antérieur reporté, est de 588 973,79€. L'affectation du résultat se fera comme suit : pour 51 270,71€ en réserves en investissement et 537 703,06 € en report de fonctionnement.

Madame le Maire procède au vote : l'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

4°- Approbation du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2015

De la même façon madame le Maire expose les grandes lignes du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2015

Résultat de l'exercice 2015

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section d'exploitation	67 898,28 €	91 327,08 €	23 428,80 €
Section d'investissement	172 811,92 €	112 784,40 €	- 60 027,52 €
Résultat exercice 2015			- 36 598,72 €

Puis madame le Maire quitte la salle, le premier adjoint fait voter le compte administratif eau et assainissement pour l'année 2015 qui est voté à l'unanimité Vote pour : 09,

De retour à sa place, le Maire fait constater l'exacte conformité du **Compte de Gestion** de la Trésorière principale, qui est adopté à l'unanimité.

Affectation du Résultat de l'exercice 2015

Le résultat à affecter, compte tenu du report de l'excédent antérieur, est de 359 718,31 € L'affectation du résultat se fera comme suit : pour 22 167,43 € en réserves en investissement et pour 337 550,88 € en report d'exploitation

Madame le Maire procède au vote : l'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

5°- Vote des taux de contributions directes :

Madame le Maire explique que, en augmentant de 1 point le taux des taxes, nous aurions un gain d'environ 10 000 €, ce qui pourrait combler la baisse de dotations. Mais vu que notre excédent reporté est important, nous pourrions encore attendre l'année prochaine, même si la logique voudrait que nous augmentions chaque année un peu. L'effort de recettes se poursuivra surtout sur la réévaluation des bases.

Le Maire propose donc de laisser les taux actuels qui restent les suivants :

Taxe d'habitation	13,49 %	79 618 €
Foncier bâti	8,84 %	9 349 €
Foncier non bâti	44, 73 %	9 349 €
Produit fiscal attendu		122 727 €

Les taux sont adoptés à l'unanimité

6°- Tarifs de l'eau et l'assainissement

La redevance pour pollution domestique que la commune perçoit pour l'Agence de l'eau reste identique à 2015, soit 0,29€/m3, et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0,0155€/m3 à 0,16€/m3 .D'autre part, les tarifs avaient été augmentés l'année dernière .

Madame le Maire propose de laisser les tarifs de l'eau et assainissement inchangés en reconduisant les tarifs suivants :

Branchement d'eau ::	77,25 €
Branchement assainissement :	46,35 €
Robinet supplémentaire :	3,10 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces tarifs pour l'année 2016

7°- Subventions aux associations :

Madame le Maire passe la parole à Jean Pierre Piolat qui présente le projet d'attribution des subventions aux associations accordées suivant le tableau ci-dessous. Toutes les associations qui ont demandé ont obtenu une subvention.

AAPE FONTAN SAORGE :	600.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	250.00 €
CAVIGAL NICE SPORTS :	250.00 €
Association Spirale Entr'aide et service :	500.00 €
O.M.A.T.P. Saorge :	850.00 €
Association « les fioretti » :	750.00 €
Association Signes :	600.00 €
Coopérative scolaire école de Saorge :	300.00 €
Comité des Fêtes de SAORGE :	850.00 €
Association pour le développement touristique	1578.50 €
Secours populaire français :	200.00 €
Amis de la musique à Saorge :	1000.00 €
Amis du rail azuréen :	100.00 €
AFA châtaigneraie ROYA / BEVERA :	200.00 €
Association sportive de la Roya (football) :	150.00 €

DIT que le montant total de 8 178.50 € est inscrit au budget de la commune (compte 6574).

Madame le Maire procède au vote. Jean pierre Piolat et Dominique Aiperto ne prennent pas part au vote, étant membre du bureau d'associations concernées.

Le budget accordé aux associations a été adopté : Vote pour 8

8°- Vote du Budget de la Commune 2016

Après avoir exposé les grandes lignes du Budget de la commune pour l'année 2016 en intégrant l'affectation du résultat, en expliquant surtout les projets en section d'investissement : travaux d'urgence Eglise et chapelle des blancs, sécurisation de l'aire de stationnement des Ciapere , fenêtres de l'Ecole, cuisine dans la salle des fêtes, signalétique suite, éclairage public suite , aménagement intérieur mairie, toiture du four communal,

Madame le Maire propose le budget suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 113 758,08 €	1 113 758,08 €
Section d'investissement	226 811,41 €	226 811,41 €

Le budget primitif de la commune pour 2016 est adopté à l'unanimité

9°- Vote du Budget 2016 eau et assainissement

Après avoir exposé les grandes lignes du Budget eau et assainissement pour l'année 2016 en intégrant l'affectation du résultat, en expliquant surtout les projets en section d'investissement

Tavaux d'amélioration station d'épuration : pose d'un dégrilleur électrique (avec panneau solaire), achat d'une pelle mécanique, installation d'une station de comptage général station village, Madame le Maire propose le budget suivant

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	187 645,16 €	421 650,88 €
Section d'investissement	128 592,15 €	128 592,15 €

Le budget 2016 eau et assainissement est adopté à l'unanimité

10°- Approbation du schéma directeur d'assainissement

Madame le Maire explique la procédure : elle rappelle qu'adopter ce schéma de zonage d'assainissement élaboré en 2013 est indispensable pour pouvoir lancer une procédure d'enquête publique et pouvoir entreprendre les travaux qui y sont préconisés et en obtenir les subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

Le maire procède au vote. Le schéma de zonage d'assainissement est adopté à l'unanimité.

11°-Plans de financement pour réalisations d'opérations d'équipement.

Madame le Maire présente les plans de financement suivants pour es opérations prévues au budget.

-

1.Sécurisation de l'aire de stationnement des Ciapere.

Par mesure de précaution, il est nécessaire de sécuriser l'aire de stationnement des Ciapere et pour ce faire de poser un filet de protection contre les chutes de pierres du talus.

Devis de 24 750 HT Plan de financement 80 % CD au titre de la dotation annuelle cantonale soit 19 800 € Part restant à la commune 4 950 €+ TVA

2 Programme d'urgence concernant les façades de Eglise et de la chapelle saint Jacques (pénitents blancs)

-

L'architecte en chef des Bâtiments de France a été sollicité pour mise à jour de l'étude faite en 2004 concernant les opérations à effectuer sur ces 2 bâtiments. Dans ce cadre, lors d'un contrôle effectué par un ABF, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux d'urgence pour sécuriser les façades de ces deux édifices.

Devis de 21 325 € HT (25590 € TTC) soit le plan de financement suivant : Solliciter la DRAC pour 50 % soit 10 662,5 € la part communale restante de 10 662,5 € +TVA

3 Eclairage Ciapere

Pose de la 2^{ème} tranche de luminaires pour l'éclairage public aux abords de l'aire de stationnement des Ciapere

Devis de 2^{ème} tranche de travaux s'élevant à 7020,54 € HT (8424,65 TTC) le plan de financement proposé est de : Demander au CD un taux de subvention de 40% soit 2808,20 € et la moitié de la part de la commune pour 50% à la CARF soit 2106 € part communale restante 2106,34 € + TVA

4. Menuiserie fenêtres de l'école Le changement des menuiseries des fenêtres de l'école est prévu afin de permettre une meilleure isolation thermique et phonique.

Devis de 6 148,76 HT(7501,48 TTC) propose le plan de financement suivant : 40 % au CD soit 2459,50 € restant en part communale 3689,26 € + TVA

5. Aménagement cuisine salle des fêtes. La création d'une cuisine dans la salle des fêtes pour terminer l'aménagement de celle-ci. Nous prévoyons l'installation d'un espace cuisine qui sera utile aux associations lors des manifestations qu'elles organiseront.

Total du devis 10 518,00 HT (12 621,60 TTC) Plan de financement prévu (réserve parlementaire de Mr Guibal 5000 €, participation de la CARF 2 500€ et part de la commune 2 518€ + TVA

6. Aménagement mairie par des travaux de peinture Pour permettre l'accès des handicapés à la Mairie, un espace de travail est organisé au rez-de chaussée. Il en résulte un réaménagement des bureaux et donc des travaux de peinture.

Total du devis 6 582,60 HT (non assujetti TVA) Demande de réserve parlementaire de Mr Daunis somme espérée 3291 € restant à charge de la commune 3 291,60 €

7. Etude relative au futur parking de la Madone

La commune est propriétaire du terrain. Il sera nécessaire d'entreprendre en 2016 une étude d'implantation d'un futur parking paysager. Le coût est estimé à 12000 € et les financements seront définis ultérieurement.

Ces plans sont approuvés un par un à l'unanimité et le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions comme spécifié.

12°-Demande de Subvention pour l'entretien de l'orgue

Jean Pierre Piolat explique que tous les ans nous devons revoter afin que le conseil municipal permette au Maire de demander à la DRAC une subvention pour l'entretien de l'orgue, monument historique, confié à Mr BRONDINO, selon le plan de financement suivant, une subvention de la DRAC de 25 % du coût HT : Coût 500 € HT Participation de l'Etat (DRAC) : 125 Euros Participation de la Commune : 375 Euros + TVA

Madame le Maire procède au vote : le plan de financement est adopté à l'unanimité.

13° Coupe de Bois.

En décembre 2014, nous avons déjà délibéré sur la volonté de faire des coupes de bois sur les parcelles 4, 10, et 22. Or l'ONF n'avait pas spécifié qu'il pouvait y avoir une exploitation par câble et un travail sur 2 ans pour une des deux parcelles. Il faut donc reprendre une délibération dans ce sens

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement qui consiste à demander une subvention de 69 300 € au Conseil Départemental sur ces opérations.

14° Schéma de mutualisation.

Le conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer sur ce projet de schéma de mutualisation. Bien que cette proposition de schéma soit très large et permette aux communes membres de la CARF une mutualisation à la carte, ce projet est en cours et porté à la connaissance pour avis, seulement la semaine dernière aux conseillers. Madame le Maire demande de ne pas délibérer ce jour sur le sujet, ce qui donne le temps de l'étudier.

15° Convention avec le CNAS

Le CNAS, comité national d'action sociale, est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Pour en avoir débattu il semble important d'adhérer au CNAS afin que tous les agents de la commune puissent bénéficier d'avantages dont Madame le Maire en donne les principaux parmi une longue liste : aides au quotidien dans de nombreux domaines, logement, transports, vacances, chèques réductions, aide juridique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion au CNAS, donne au Maire la possibilité de signer la convention et élit à l'unanimité Madame Sic Christine comme correspondant CNAS, en tant que représentant du conseil municipal.

16° Convention avec le CAUE

Dans un précédent conseil, la possibilité d'adhésion au CAUE Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement avait été évoquée. Les particuliers pourraient être éclairés par des Architectes membre du CAUE qui ont deux missions : conseil et de contrôle de conformité des travaux.

Madame le Maire, après avoir fait part des avantages de cette adhésion au CAUE, informe qu'il faut prendre deux délibérations : l'une pour adhérer au CAUE et l'autre pour en définir le périmètre d'intervention : le village. Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité

17°- Approbation de 2 plans ALCOTRA

Madame le Maire donne la parole à Jean-Pierre PIOLAT qui explique où en sont les 2 projets dans lesquels la commune de Saorge s'est investie (accord donné le 8 janvier en conseil municipal)

Le conseil municipal doit se prononcer pour permettre au Maire de signer les conventions et de voter les plans de financement de ces projets

1^{er} projet Programme ALCOTRA

Titre du projet : **Notre patrimoine et votre tourisme en Vermenagna-Roya :**

Mise en valeur touristique d'un même territoire compris entre Breil/Roya et Borgo San Dalmazzo pour en développer les atouts et en faire une vraie destination touristique. Concernant Saorge nous proposons deux réalisations :

1 La Chapelle des Pénitents Rouges : qui sera transformée en bureau d'accueil touristique et maison des associations.

2 L'aménagement des abords de l'ensemble ST Roch, moulin communal, la chapelle pour améliorer l'offre culturelle locale.

Budget global du projet :	1 426 796,28 Euros
Budget de la commune bénéficiaire SAORGE :	66 509,75 Euros
Montant du cofinancement pour SAORGE :	9 976,46 Euros sur 3 ans

2ème projet : Programme ALCOTRA

Titre du projet : FRAME : **Futur et richesses dans les Alpes de la Mer.**

Les communes rurales mettent en scène leurs richesses territoriales, un circuit pédestre dans les Alpes Méditerranéennes. Amélioration du sentier pédestre qui relie Pigna à Saorge, Breil, Airole, Rochetta-Nervina, Pigna. La mise en valeur de ce sentier sur la partie Saorge du col de Muratone, à la limite de Breil sur Roya nécessite des travaux de rénovation sur des parties du sentier lui même et sur les bâtiments qui le jalonnent.

Budget global du projet : 1 263 924,50 Euros

Budget de la commune bénéficiaire SAORGE : 90 600 Euros

Montant du cofinancement pour SAORGE : 13 590 Euros sur 3 ans

Ces 2 plans de financement sont adoptés un par un à l'unanimité.

18°Présomption de biens vacants

Madame le Maire donne lecture des biens supposés vacants (terrains et immeubles) pour les quels il n'y a pas eu de perception de taxes foncières depuis plus de trois ans, après attestation de la Trésorerie .

REFERENCES CADASTRALES	SITUATION DU BIEN	DERNIER PROPRIETAIRE CONNU
O 572	SOTTO CE CAI	Giovanni Pierre
O 577	CIANTA	Giovanni Pierre
O 657	MAISONS SUPERIEURES	Giovanni Constance Giovanni Auguste
O 571	UBAC DE BREIL	Jean André Paul
O 645	MAISONS SUPERIEURES	Barnoin Jeanne Renée
E 291	FONT DE PEIREMONTE	Rosso Benoît
E 292	FONT DE PEIREMONTE	Rosso Benoît
E 566	CHAPAGNA	Rosso Benoît
E 573	DOURIN	Rosso Benoît
E 585	DOURIN	Rosso Benoît
E 594	DOURIN	Rosso Benoît
E 587	DOURIN	Rosso Benoît
D 151(lots 3,4 et 5)	RUE PASTORELLI	Copropriété de l'immeuble
D 625 (lots 2 et 3)	109 RUE VIRGILE BAREL	MARI Octave
G 336	LIEU-DIT VINALE	GABER Marie Madeleine

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à lancer la procédure de biens vacants et pour ce faire à publier l'arrêté portant présomption de biens vacants destiné à l'affichage public.

19° Délibération contre la pose des compteurs « LINKY »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie par des habitants par courriers et rendez-vous, au sujet des compteurs communicants « Linky » que la société ERDF met progressivement en place sur tout le territoire français. Après avoir expliqué, qu'en plus des risques pour la santé, d'autres risques peuvent s'ajouter : augmentation des factures, pannes à répétition sur les matériels informatiques, piratage des compteurs communicants pouvant entraîner des problèmes d'espionnage et de cyberterrorisme, violation de la vie privée et des libertés individuelles, des risques d'intrusion dans la vie privée et des suppression de postes fragilisant les liens de proximité, Madame le Maire propose de respecter le principe de précaution.

D'autre part les compteurs actuels fonctionnent correctement et il est déjà possible de signaler au fournisseur, par téléphone ou par le web, sa consommation réelle afin d'éviter des sur facturations liées à une mauvaise estimation.

Au vu de toutes ces raisons et afin de respecter le principe de précaution, et dans l'attente de résultats plus complets sur les dangers et les risques liés à ces nouveaux compteurs, Madame la Maire propose de voter à ce sujet

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le refus de l'installation des compteurs « Linky » sur la commune

20°- Informations diverses :

- Rappel du 24 Avril journée des déportés et rendez-vous avec les partisans Italiens en mémoire des fusillés de AMBO (cf. avis municipal)
- Rencontre au col de Muratone le 9 juillet renouvellement. Pigna propose de terminer la journée par une fête occitane à Pigna et la nuit aux Thermes...à suivre dans l'organisation un peu complexe.
- Marie Noëlle Del Amo exprime son désaccord sur un article du journal de Saorge sur l'Ecole.

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire lève la séance à 19 h 30 et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, le secrétaire : Jean Pierre PIOLAT

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie Noëlle,

FRACASSI Ange

FLURI Marc

PETRI Stéphane

PRADIER Christian

SIC Christine